

## Pôle Labellisation et évaluation

---

### Les objectifs

- ✓ Labelliser les structures qui contribuent à créer un environnement favorable autour des personnes âgées qui ne soit nullement segmenté mais qui vise à une prise en charge globale dans les meilleures conditions possibles.
- ✓ Evaluer sous l'angle de la « qualité » et de « l'utilité » les actions engagées.

Ce dispositif vient en appui de l'appel à projets régional « Prévention pour un vieillissement actif et en bonne santé des seniors à risque de fragilité » porté par la Carsat, l'interrégime et l'ARS en apportant une appréciation qualitative sur les porteurs de projet et sur les actions qu'ils souhaitent mettre en œuvre.

### Les membres

Le groupe de travail « Labellisation et évaluation des actions de prévention » du comité de pilotage et d'experts Vieillessement est constitué à ce jour de 13 représentants d'Institutions ou experts (Carsat, Conseil Départemental Hérault, Conseil Départemental Lozère, DRJSCS, MSA, RSI, ARS, Centre Montpastel, Université de Montpellier, Géronto-Clef, CRCAS Agirc Arrco, laboratoire Epsilon, Direction régionale du service médical de l'Assurance Maladie).

Créé à la fin de l'année 2013, il s'est réuni 3 fois en 2014. Ainsi, la réflexion sur la labellisation des actions de prévention a été amorcée en soulignant l'importance pour un projet de prévention de prévoir un accompagnement global, d'une part et dans la durée, d'autre part.

### Les travaux réalisés

#### ► Mise en œuvre du « Passeport Prévention »

Ce nouveau dispositif mis en place dans le cadre de l'appel à projets porté par l'Interrégime et l'ARS, prévoit un suivi dans la durée des bénéficiaires des actions de prévention par les structures financées en vue de :

- réassurer les comportements des personnes nouvellement acquies,
- les accompagner dans l'accès aux droits, et l'inscription dans d'autres démarches (d'autres ateliers, d'autres dispositifs, d'autres thématiques).

9 opérateurs ont été subventionnés dans le cadre de l'appel à projets 2015 et formés pour accompagner environ 400 bénéficiaires en 2016.

#### ► Evaluation de la fragilité des bénéficiaires des actions collectives à travers le score EPICES

En vue d'évaluer l'impact du ciblage des actions vers les sujets les plus fragiles, tous les bénéficiaires des actions financées dans le cadre de l'appel à projets sont invités à compléter les onze questions de la grille EPICES. Le score EPICES (Evaluation de la Précarité et des Inégalités de

Santé dans les Centres d'Examen de Santé) est un indicateur individuel qui comprend 11 questions relatives à la précarité financière, l'isolement social, l'absence d'activités physique et culturelle.

Géronto-Clef assure une mission d'appui technique et méthodologique visant à aider au recueil des données, assurer le suivi des degrés de précarité et de fragilité, étudier les moyens permettant d'améliorer encore le ciblage sur les publics prioritaires. Il ressort de cette étude que 42 % des bénéficiaires d'actions collectives de prévention sont précaires ou fragiles socialement.

## Les perspectives

A partir du bilan de l'appel à projets régional 2013 et de l'expérience « Passeport Prévention » engagée, plusieurs pistes de travail ont été identifiées pour l'année 2015-2016 :

- ▶ **Créer un "arbre décisionnel" en vue de structurer le parcours de la Personne Agée.**  
Il s'agirait de recenser les différents signes de pré fragilité, fragilité, dépendance, handicap et en parallèle, les offres qui peuvent être proposées au niveau régional en fonction de chacun de ces "états". La création de cet arbre décisionnel s'articulera avec les travaux engagés dans le cadre du guichet concerté et le projet européen Sunfrail.
- ▶ **Proposer aux opérateurs qui conduisent des actions de prévention des critères de qualité** de caractérisation du programme qui pourront dans un second temps faire partie de critères de labellisation :
  - la "dose" : proposer des ateliers d'une durée comprise entre 3 et 6 mois.
  - le contenu : planifier dès le début des actions la suite, "l'après-ateliers" pour chaque personne, de manière individualisée.
  - la méthodologie : proposer un rappel de chaque bénéficiaire après la fin de l'action pour favoriser.
- ▶ **Réaliser un kit de tests pour évaluer l'efficacité des programmes** que les opérateurs financés pourraient utiliser pour mesurer l'évolution des comportements/pratiques/capacités des bénéficiaires.